

Contribution à l'étude des idées politiques de Napoléon 1^{er}

par André CABANIS,

Maitre de conférences agrégé
à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse



Passé 1800, Napoléon n'écrit plus une ligne, sinon quelques lettres d'amour à peu près illisibles et des apostilles en marge des rapports de ses ministres. Du moins dicte-t-il beaucoup, des ordres, des instructions, le récit de ses campagnes, mais aucun ouvrage doctrinal. Il n'en a ni le temps ni le goût. Pour retrouver ses idées politiques, l'historien en est réduit à glaner quelques affirmations dispersées dans sa correspondance et doit surtout s'en remettre au témoignage des membres de son entourage heureusement très nombreux et attentifs à chaque parole du maître. Au sortir de sa première entrevue avec Bonaparte, Mollien rentre précipitamment chez lui pour tout noter avant que ses souvenirs s'estompent. Resté auprès de l'empereur pendant son retour de Moscou à Paris, Caulaincourt rédige le compte-rendu des conversations de la journée, une fois arrivé à l'étape. Il prétend n'avoir pas dormi pendant les treize jours du voyage. Ces témoins besogneux sont aussi des hommes de talent et Napoléon a la chance de rencontrer des interlocuteurs dignes de lui, capables de lui donner la réplique, tels Goethe et Chateaubriand. Il sait s'entourer de collaborateurs de qualité : ses secrétaires, de Bourrienne à Mèneval en passant par Fain, ses conseillers d'Etat comme Roederer, Thibaudeau et Molé, ses ministres Talleyrand et Fouché. Jusqu'à ses adversaires qui ne déparent pas, ainsi Metternich (1).

(1) Principaux ouvrages utilisés dans cette étude : DUCHESSE D'ABRANTES, *Mémoires*, 10 vol. Paris, 1893 ; BARANTE, *Souvenirs*, t. I et II, Paris, 1890-1892 ; GÉNÉRAL BERTRAND, *Cahiers de Sainte-Hélène*, 3 vol. Paris, 1959 ; BEUGNOT, *Mémoires*, 2 vol. Paris, 1868 ; BOURDON, *Napoléon au Conseil d'Etat*. Paris, 1963 ; BOURRIENNE, *Mémoires*, 5 vol. Paris, 1899-1900 ; CAULAINCOURT, *Mémoires*, 3 vol. Paris, 1933 ; BENJAMIN CONSTANT, *Mémoires sur les Cent-Jours*, Paris, 1961 ; FAIN, *Mémoires*, Paris, 1909 ; FOUCHE, *Mémoires*, Paris, 1945 ; HOLLAND, *Souvenirs des cours de France, d'Espagne et de Russie*, Paris, 1862 ; LAS CASES, *Mémorial*

La richesse de ces témoignages ne peut dissimuler les limites de la pensée politique de Napoléon. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler son mépris de toutes les idéologies auquel s'ajoutent ses variations et la diversité de ses affirmations en fonction de son entourage. En fait, ces deux éléments sont liés. Cette volonté de ne se compromettre avec aucun courant ni aucune école débouche sur l'absence de convictions fermes et lui permet d'adopter successivement les idées les plus à la mode ou les plus utilisables. S'il est impossible de distinguer une doctrine politique cohérente et ferme chez Napoléon, du moins peut-on retracer l'évolution de ses idées politiques de 1786 à 1821, en évitant de confondre les enthousiasmes du chef d'Etat et les déceptions du prisonnier de Sainte-Hélène, surtout en ne prêtant pas au jeune lieutenant d'artillerie ou au premier consul des opinions recueillies trente-cinq ans plus tard par Las Cases à des fins de propagande. En effet, s'il est un témoignage trop souvent utilisé, c'est bien le *Mémorial*.

Les années de formation.

Rien de plus difficile que de retrouver les idéaux de jeunesse d'un homme d'Etat : il faut généralement s'en remettre au témoignage de l'intéressé lui-même et de quelques contemporains que le hasard a placés alors sur sa route. L'imprécision des souvenirs et la volonté de dessiner un portrait cohérent rendent ces descriptions suspectes. Du moins devons-nous à la célébrité de Napoléon de disposer d'une documentation autrement digne de confiance puisqu'ont été conservés non seulement ses œuvres de jeunesse, publiées ou inédites, mais aussi ses brouillons de travail et jusqu'à ses notes de lecture (2). Il s'en dégage un portrait très contrasté, celui d'un jeune homme très influencé par les idées de son temps, sacrifiant à la sensibilité du XVIII^e siècle, au sentiment de la nature, adoptant successivement toutes les nouveautés politiques, image derrière laquelle transparaît, plus ténue, celle du chef qu'il sera, dévoré d'ambition.

de Sainte-Hélène, 9 vol. Paris, 1840 ; METTERNICH, *Mémoires, documents et écrits divers*, t. I et II, Paris, 1880 ; MIOT DE MELITO, *Mémoires*, 3 vol. Paris, 1858 ; MOLE, *Sa vie, ses mémoires* (Marquis de Noailles), t. I, Paris, 1922 ; MOLLIER, *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, 3 vol. Paris, 1898 ; NAPOLEON I^{er}, *Correspondance publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, 32 vol. Paris, 1858-1870 ; PASQUIER, *Mémoires*, t. I et II, Paris, 1894-1914 ; MADAME DE REMUSAT, *Mémoires*, Paris, 1880 ; ROEDERER, *Œuvres publiées par son fils*, 8 vol. Paris, 1853-1859 ; SAVARY, *Mémoires*, 8 vol. Paris, 1828 ; THIBAudeau, *Mémoires*, Paris, 1913 ; Le Consulat et l'Empire, 7 vol. Paris, 1834-1835 ; VILLEMMAIN, *Souvenirs contemporains*, t. I, Paris, 1864.

(2) Frédéric MASSON et Guido BIAGI, *Napoléon, manuscrits inédits*, 1786-1791, Paris, 1912.

Les idées du temps.

Toutes les contradictions du XVIII^e siècle se retrouvent dans le jeune Bonaparte. Il a lu tous les auteurs de son temps, se désintéressant de ceux qui les ont précédés au point que, sur les vingt-sept livres qui figurent dans ses notes de lecture, les 3/4 sont parus après 1700. Seuls auteurs classiques qui aient retenu son attention : Platon et Machiavel. Par ailleurs, il a soigneusement résumé des œuvres de Mably, de Voltaire, l'*Histoire des Deux-Indes* de Raynal et, bien sûr, le *Discours sur l'Inégalité* et le *Contrat Social* de Rousseau, ne dédaignant même pas les libelles de circonstances, des pamphlets comme celui de Mirabeau sur les lettres de cachet ou celui de Dulaure sur *les Crimes de la noblesse*. L'influence de ces lectures transparaît dans son style, d'une outrance qui contraste avec la simplicité qu'il affectera une fois au pouvoir. Ses écrits politiques imitent Rousseau, en plus confus, et ses nouvelles s'inspirent de Bernardin de Saint-Pierre, avec quelques traits sanglants qui trahissent le tempérament corse.

La sensibilité est à la mode et, depuis le *Werther* de Goethe, il est de bon ton de s'abandonner à un dégoût de vivre qui préfigure en France le romantisme. Bonaparte n'y échappe pas, mêlant vers 1786 désespoir et orgueil : « La vie m'est à charge parce que je ne goûte aucun plaisir et que tout est peine pour moi. Elle m'est à charge parce que les hommes avec qui je vis et vivrai probablement toujours ont des mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil » (3). Cinq ans plus tard, plus expérimenté, mais toujours aussi accablé, il joue les blasés, celui qui a tout connu et que tout a déçu, l'amitié comme l'amour. Si la vieillesse peut apaiser ces sentiments, ce n'est, soutient-il, qu'en leur substituant l'égoïsme (4).

Il sacrifie également au sentiment de nature, tout ému au spectacle du soleil s'élevant au-dessus des Alpes ou plongeant dans la mer : « l'on ne résiste pas à la mélancolie de la nature ». Les ruines romaines le remplissent de nostalgie. Il oppose le destin des civilisés, « avilis en Europe, jouets des passions et triste rebut des grands ; tandis que l'homme de la nature vit heureux dans le sein du sentiment et de la raison naturelle » (5). Il admire la vertu antique. Il compare Aristide acceptant l'exil et Thémistocle refusant de trahir sa patrie à Turenne qui prit le parti de la Fronde et à Condé placé à la tête des troupes espagnoles. Il s'embrouille un peu dans ses admirations et présente le vieux Brutus tantôt comme « un fou qu'égara l'amour-propre », tantôt

(3) *Manuscripts*, 6.

(4) *Ibid.*, 460-461.

(5) *Ibid.*, 552.

comme un stoïcien chez qui la raison a su dominer les sentiments (6). Il admire les peuples les plus frugaux, les plus austères, les plus attachés à l'égalité, il ne les trouve que dans l'Antiquité et en Corse.

Dans un *Mémoire sur le Bonheur* adressé à l'Académie de Lyon, il mêle tout, prônant simultanément le Bon Sauvage de Rousseau et le Candide de Voltaire, le « tranquille laboureur » et le missionnaire de la liberté, en des termes qui s'excluent. A certaines pages, il se présente comme l'avocat d'un bonheur étriqué, fait de modération et de réserve. L'homme heureux se tient aussi éloigné de la richesse qui corrompt que de la pauvreté qui avilit puisque, en bonne législation, le non-propriétaire doit être exclu de toute portion de la souveraineté : « L'homme qui n'a point d'intérêt au maintien de la loi civile en est l'ennemi ». Sobre et austère, l'honnête homme coule des jours tranquilles auprès de sa compagne, se défiant surtout des sentiments trop vifs : « Une imagination dérégulée, voilà la cause, la source des malheurs de l'espèce humaine » (7). Ailleurs, brusquement déchaîné, Bonaparte s'enflamme pour la liberté, rêvant d'expulser les trente tyrans d'Athènes, de mettre à mort pêle-mêle Sylla, Marius, Néron, Calligula, Domitien — velléités qui ne prêtent pas à conséquence — mais tout aussi enthousiaste pour la cause américaine : « Au mot d'Amérique, mon sang s'enflamme, mes cheveux se dressent, le sentiment de la pitié, de la douleur pour ses infortunés habitants, de l'horreur pour les brigands qui l'ont dévastée, me maîtrisent impérieusement ». Il s'attendrit sur la douceur de la vie conjugale qui rend « plus fort contre les appétits déréglés ». Plus loin, il s'indigne à la vue d'une pièce de Voltaire, contre un héros de théâtre à qui l'amour d'une femme fait « oublier la patrie, la vengeance, les concitoyens. Je me frappe la tête avec mes mains et je sors en hurlant contre l'auteur et le parterre » (8). Il s'en prend aux civilisés, pervertis par des connaissances inutiles, et envisage de remplacer, pour le peuple, l'étude du catéchisme par celle des mathématiques. Il s'incline à la fois devant les leçons de la nature, devant la force des passions et devant la sagesse de la raison, sans trop se préoccuper de concilier tout cela.

Les principes qui soutendent son idéal politique ont évolué. En 1786, le *Contrat Social* de Rousseau lui paraît digne de toute confiance, encore qu'il s'embrouille dans la terminologie, expliquant que le pacte social n'est pas un contrat, puis, quelques lignes plus loin, le décrivant comme un « contrat réciproque » (9). En tous cas, il reconnaît au peuple le

(6) *Manuscripts*, 28, 26, 564, 565.

(7) *Ibid.*, 556.

(8) *Ibid.*, 558.

(9) *Ibid.*, 7 et 2.

droit de reprendre à tout moment la souveraineté qu'il a concédée. Quelque cinq ans plus tard, Bonaparte tend à réhabiliter l'état de société qui lui paraît désormais légitimé par le silence des citoyens, silence valant consentement tacite. Il reconnaît désormais l'existence d'obligations qui découlent de l'appartenance à cette société. Déjà loin de Rousseau, il va s'en détacher tout à fait quelques temps plus tard, émaillant ses citations du *Discours sur l'Inégalité* de « je ne crois pas cela » ou « je ne crois rien de tout cela », concluant que l'homme n'a jamais pu vivre dans l'état de nature que décrit Rousseau, complètement isolé, sans épouse régulière, sans ami, se désintéressant de ses enfants (10).

Son idéal politique lui-même a revêtu successivement plusieurs visages, et d'abord celui du patriote corse Paoli. Jusqu'en 1789, sa fidélité à son île natale l'éloigne de la monarchie française et du « despotisme de Versailles ». A l'imitation des auteurs les plus avancés de son temps, il songe à décrire « l'autorité usurpée dont les rois jouissent dans les douze royaumes d'Europe », concluant « qu'il n'y a que fort peu de rois qui n'eussent mérités d'être détrônés » (11). Les premières journées révolutionnaires le convertissent à la monarchie, car il compte sur ce roi devenu libéral pour traiter la Corse sur un pied d'égalité. Il fait le panégyrique de la France : « cette nation éclairée, puissante et généreuse s'est souvenue de ses droits et de sa force : elle a été libre et a voulu que nous le fussions avec elle. Elle nous a ouvert son sein, désormais nous avons les mêmes intérêts, les mêmes sollicitudes. Il n'est plus de mer qui nous sépare ». Il mêle dans la même admiration passionnée Lameth, Robespierre, Volney, Mirabeau, Barnave, La Fayette et Louis XVI « qui ne désira jamais que le bonheur de ses compatriotes » (12). Plus tard, il prétendra devant Madame de Rémusat qu'il était prêt à défendre le roi au 10 août 1792 (13). En réalité, un texte sans doute rédigé en 1791, le montre déjà républicain : il affirme avoir lu tous les discours des orateurs monarchistes et avoir été convaincu de la fausseté de leur cause par la faiblesse des arguments employés. Il s'interrompt sur cette affirmation : « Vingt-cinq millions d'hommes ne peuvent pas vivre en république, est un adage impolitique » (14). En tous cas, la sincérité de son républicanisme en 1793 ne fait pas de doute, au point qu'on le voit se rallier à Robespierre, ce qui lui vaudra quelques jours de prison en thermidor. Ses convictions avancées n'y

(10) *Manuscrits*, 528, 532.

(11) *Ibid.*, 371.

(12) *Ibid.*, 394, 458.

(13) *Mme de REMUSAT*, I, 269.

(14) *Manuscrits*, 522.

résistent pas, non plus qu'à la fréquentation des salons parisiens peuplés d'anciens nobles et de nouveaux riches souvent contre-révolutionnaires. Là, « il ne craignait rien tant que de laisser deviner par quelles idées premières les opinions de sa jeunesse avaient passé » (15).

Bonaparte n'est pas seulement le jeune éphèbe larmoyant et indécis dont l'image s'impose à la première lecture de ses œuvres d'adolescent. Il ne se contente pas de s'attendrir sur la nature ou sur l'exemple des anciens, il manifeste déjà un tempérament et des principes qui trahissent le futur homme d'Etat.

Un ambitieux au teint pâle (16).

L'examen de ses notes de lecture révèle la diversité de ses connaissances et la solidité d'une formation qui doit peu à l'enseignement prodigué à Brienne ou à l'Ecole militaire. Il ne se contente pas d'approfondir les techniques de l'artillerie, il tire de Buffon et de Lacroix une description du système planétaire et les éléments d'une géographie physique et humaine ; il emprunte à Rollin son histoire de l'Antiquité, ne négligeant ni la Perse, ni l'Egypte, ni l'Assyrie, ni Carthage, ni bien sûr la Grèce. Il consacre surtout plusieurs dizaines de pages à l'étude des grandes puissances de son temps, Turquie, Prusse, Angleterre et France. Pour chacun de ces Etats, c'est l'histoire de leurs institutions publiques qui retient surtout son attention. Plusieurs petits pays européens doivent à l'originalité de leur constitution de se voir consacrer de longues descriptions, ainsi la république de Venise et les cantons suisses. Il s'intéresse également à l'histoire financière, qu'il s'agisse de finances privées avec l'étude du bilan d'exploitation de la Compagnie des Indes, ou de finances publiques lorsqu'il décrit la fiscalité prussienne, l'évolution de la taille, de la capitation et du vingtième en France ou lorsqu'il consacre dix pages in folio à l'analyse détaillée du budget de la monarchie tel qu'il a été présenté par Necker aux Etats Généraux (17). Il aurait également profité de quelques jours d'arrêts infligés à Grenoble pour apprendre par cœur les *Institutes* de Justinien (18).

Dans les livres utilisés, ce sont surtout les faits qui retiennent son attention et non les arguments ou les idées. Il néglige les plaidoyers de Raynal en faveur du bon sauvagement pour noter les étapes de la colonisation portugaise et la géographie des possessions de Lisbonne. De l'*Histoire*

(15) FAIN, 311.

(16) Cette expression se trouve à plusieurs reprises dans ses écrits, trop singulière et trop fréquente sous sa plume pour que l'on ne songe pas à la lui appliquer (*Manuscripts*, 533, 572), d'autant que plusieurs contemporains témoignent de la couleur étrange de son visage, pâle selon les uns, jaune selon les autres.

(17) *Manuscripts*, 235-240, 269-276, 372-377.

(18) ROEDERER, III, 383.

Générale de Voltaire, il ne retient que les chiffres de population des diverses nations et quelques éléments de l'histoire de l'Orient. De même, il utilise uniquement les notes et les preuves, en bas de pages, du livre de Mably sur l'histoire de France.

Il se présente comme un défenseur convaincu de l'autorité de l'Etat, notamment dans ses diatribes contre la vendetta corse, contre la féodalité médiévale et contre l'Eglise (19). Ses condamnations ne rejoignent qu'en apparence celles qu'a portées le XVIII^e siècle, au nom de la raison, de la liberté et du progrès. Les arguments de Bonaparte sont différents. Il reproche à la pratique de la vendetta d'affaiblir l'unité corse et d'avoir permis la domination génoise. Il s'indigne des usurpations d'autorité commises au détriment du pouvoir royal par les grands féodaux. Surtout, il ne pardonne pas à l'Eglise de constituer un Etat dans l'Etat, de s'opposer par ses mandements aux lois de la monarchie et de représenter un ferment de troubles lié aux oppositions entre sectes. Etudiant les guerres de religion, il s'emporte contre les moines et les jésuites qui voulaient instaurer « l'empire papal » (20). Il n'y a que le gallicanisme qui lui paraisse digne de quelque indulgence. En 1793, dans son pamphlet, *le Souper de Beaucaire*, il se met en scène, sachant convaincre un Marseillais, un Montpelliérain et un Nîmois de l'erreur du courant fédératif et girondin. Marseille n'aurait jamais dû s'opposer à Paris : réduite à ses seules forces, elle sera écrasée tandis que l'appel à l'étranger lui vaudrait d'être pillée par la soldatesque. Au passage, il reconnaît que les orateurs girondins n'étaient peut-être pas coupables, mais, selon lui, ils auraient dû accepter de se sacrifier au bien public. Plaidoyer de circonstance où l'indivisibilité de la république rejoint l'éloge de la raison d'Etat.

Sa sensibilité affectée s'accommode mal d'un culte de la force d'âme très réel. L'étude des institutions spartiates lui arrache cette réflexion : « L'homme fort est bon, le faible seul est méchant » (21). De fait, il méprise tous les signes de faiblesse, exhortant l'un de ses camarades de régiment à rompre une liaison qui lui a fait perdre le goût du sacrifice. Rien ne lui paraît plus criticable que l'importance accordée aux femmes dans certaines civilisations et c'est à leur influence qu'il impute la chute des empires et la déchéance des grands hommes. Son indignation lui dicte des formules malheureuses : « Mais toi, qui enchaînes à ton char le cœur des hommes, sexe dont tout le mérite consiste dans un extérieur brillant, considère ici ton triomphe et rougis de ce que

(19) *Manuscrits*, 440, 360, 8.

(20) *Ibid.*, 466.

(21) *Ibid.*, 541.

tu n'es plus » (22). Cette image d'un sexe rougissant à l'extérieur brillant paraît à la limite du bon goût. Ailleurs, mieux inspiré, il décrit les hommes de génie comme « des météores destinés à brûler pour éclairer leur siècle » (23).

Ces années de formation sont également celles d'une action politique d'abord menée en faveur de la Corse, puis aux côtés des Montagnards. Deux échecs. Les vicissitudes du temps ne pouvaient que le mûrir, comme toute sa génération. Les premiers commandements militaires en chef le trouvent désabusé, dissimulé, libre de toutes convictions un peu contraignantes susceptibles de gêner sa montée au pouvoir.

La montée au pouvoir ou le temps de la dissimulation.

Les premières victoires en Italie sont décisives ; c'est en effet « le soir de Lodi que je me suis cru un homme supérieur et que m'est venue l'ambition d'exécuter les grandes choses qui jusque-là occupaient ma pensée comme un rêve fantastique » (24). La médiocrité du personnel directorial le porte à se croire digne de toutes les puissances, mais sans manifester de trop grandes prétentions ni surtout des convictions qui pourraient lui aliéner quelques appuis. Il séduit les idéologues, se pare du titre de membre de l'Institut et célèbre les vraies conquêtes, « celles qu'on fait sur l'ignorance ». Le Père Caselli s'émeut « aux larmes » en entendant ce conquérant lui parler avec attendrissement de la Terre Sainte. Il ne décourage même pas les royalistes et attend le lendemain de Marengo pour rejeter les avances renouvelées du comte de Lille. A l'abri de déclarations apparemment contradictoires, il mène son propre jeu, terminant la Révolution pour mettre en place sa dictature populaire.

La Révolution est finie.

Une proclamation du premier consul accompagne la constitution de l'an VIII et se termine par ces mots : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie ». Phrase suffisamment alambiquée pour qu'idéologues et contre-révolutionnaires s'en disputent l'interprétation. En tous cas, l'oubli des combats et l'apaisement des esprits sont nécessaires au rétablissement de l'ordre. Il ne doit être fait allusion aux luttes récentes ni dans les livres ni dans les journaux. Fouché reçoit l'ordre d'interrompre la campagne contre-révolutionnaire

(22) *Manuscripts*, 27, 523-530.

(23) *Ibid.*, 567.

(24) NAPOLÉON, *Vues politiques*, Avant-propos d'Adrien Dansette, Paris, 1939, 353 ; *Mémorial*, I, 119 ; VII, 122.

à laquelle se livrent le *Journal des Débats* et le *Mercure de France* : « Mon intention est que vous teniez la main à ce que vos feuilles périodiques évitent tout ce qui pourrait tendre à réveiller des haines et des partis qui ont tous également contribué à troubler la tranquillité publique » (25).

Le premier consul est trop réaliste pour croire longtemps à la possibilité d'une réconciliation rapide et sincère : « J'ai commencé par vouloir accorder les deux factions que j'ai trouvées aux prises à mon avènement au Consulat (...) mais (...) on peut venir à bout des sentiments quelquefois : des opinions jamais. J'ai donc compris que je ne pouvais point faire de pactes entre elles mais que j'en pouvais faire avec elles pour mon compte » (26). De fait, le nouveau régime a besoin de rallier autour de lui toutes les bonnes volontés, de quelque bord qu'elles viennent. Général en chef, puis premier consul, Bonaparte doit séduire tout le monde, ne décourager aucune espérance, affecter devant chaque interlocuteur les opinions les plus propres à se l'attacher. Ne pouvant, seul, s'adresser fréquemment à chaque citoyen, il a réuni autour de lui une équipe de journalistes, venant de tous les horizons politiques et parfaitement dociles à ses ordres. Chacun défend l'action du gouvernement en utilisant ses propres arguments, adaptés aux diverses couches de la société, aux diverses tendances de l'opinion. Ce souci de Napoléon de calquer ses affirmations sur les idées de celui qu'il veut convaincre se prolonge jusque sous l'Empire et il présente son projet de création d'une noblesse très différemment selon ses interlocuteurs. Aux partisans d'une monarchie tempérée, il explique que ce nouveau corps intermédiaire s'opposera aux éventuels empiètements d'une monarchie absolue. Aux Jacobins : « Réjouissez-vous car voilà l'ancienne noblesse complètement anéantie », d'autant que l'accès à cette aristocratie est lié aux seuls mérites. Enfin à la noblesse d'Ancien Régime : « En vous décorant de nouvelles dignités, vous faites revivre les vôtres et vous perpétuez vos anciens droits » (27).

« La fin de la Révolution ne peut résulter que du concours de tous », car il ne suffit pas de séduire tout le monde, il faut tirer le meilleur parti de chacun. Bonaparte s'applique à faire coexister, au sein des mêmes administrations, des hommes politiques autrefois ennemis et ce souci transparaît dans la composition du personnel préfectoral, du Conseil d'Etat, du Sénat, jusque dans le choix de ses ministres. Il se glorifie de ne jamais considérer les opinions antérieures : « On ne me doit

(25) *Correspondance* de NAPOLEON I^{er}, X, n° 8118.

(26) Madame de REMUSAT, I, 388.

(27) *Ibid.*, III, 349.

de compte que de ce qu'on a tenu de mon bail » (28). Ses instructions aux ministres vont dans le même sens : « Ne cherchez qu'à réunir, ma politique est de compléter la fusion. Il faut que je gouverne avec tout le monde sans regarder à ce que chacun fait : on s'est rallié à moi pour jouir en sécurité » (29). Apogée de cette politique : lorsque Marie-Louise, arrivée aux Tuileries, y fait sa première partie de whist avec Cambacérès et Fouché, deux régicides. L'empereur est épanoui (30).

Pas de politique d'apaisement durable sans une solution à la crise religieuse. Il ne suffit pas de libérer les prêtres réfractaires, il faut utiliser les services de cette religion dans laquelle réside « le mystère de l'ordre social », « le mystère de la société » (31). L'Eglise fournit au peuple une doctrine et un idéal qu'il risquerait d'aller chercher dans certaines idéologies dangereuses pour le gouvernement : « la religion est la vaccine de l'imagination ». Il est vrai que s'adressant à Cabanis, il a dit du Concordat que « c'est la vaccine de la religion », mais il s'agissait seulement d'apaiser un vieil anticlérical. Si les prêtres méritent la protection de l'Etat, si le ministre de la police écrit aux évêques comme à des collègues, c'est pour qu'ils prêchent la résignation aux masses, en leur laissant espérer un sort meilleur après la mort. Le prince a des mots vigoureux : « Si vous ôtez la foi au peuple, vous n'avez que des voleurs de grand chemin » (32), ou encore : « les hommes qui ne croient pas en Dieu, on ne les gouverne pas, on les mitraille » (33).

Le général Bonaparte, toute honte bue, a su feindre des convictions ultramontaines en Italie, puis islamiques pendant sa campagne d'Egypte et il n'est pas peu fier d'avoir su faire tant de dupes (34). Une fois le Consulat proclamé, il se demande un temps sur quelle religion s'appuyer, ayant écarté comme irréalistes les suggestions de La Fayette qui souhaitait l'égalité des cultes, se moquant de cette Théophilanthropie à laquelle Larevelière-Lépeaux tentait de le convertir. Il songe quelques temps à s'appuyer sur le protestantisme, mais le juge trop minoritaire en France, faisant trop de place au libre-examen et pas assez à l'imagination. Il repousse même le gallicanisme, contraire aux traditions françaises (35). Finalement le catholicisme traditionnel lui paraît l'appui le plus commode,

(28) CAULAINCOURT, II, 330.

(29) ROVIGO, IV, 360.

(30) BARANTE, I, 345.

(31) THIBAudeau, *l'Empire*, II, 244 ; MOLE, I, 76.

(32) *Vues politiques*, 125.

(33) CASSAGNE, *La vie politique de François de Chateaubriand*, Paris, 1911, 93.

(34) BOURRIENNE, II, 421 ; THIBAudeau, II, 124 ; *Mémorial*, IV, 43.

(35) BOURRIENNE, III, 43 ; ABRANTES, IV, 215 ; METTERNICH, I, 280-281 ; THIBAudeau, *Consulat*, II, 181 ; BOURRIENNE, II, 421 ; CAULAINCOURT, II, 361.

avec la possibilité qu'il donne de tout régler d'un coup par une négociation avec le pape : « Il me faut l'ancienne religion catholique ; celle-là seule est au fond des cœurs (...) elle est seule en état d'aplanir tous les obstacles » (36).

Cette utilisation de l'Eglise par Napoléon pose le problème de ses convictions personnelles et nombre de ses contemporains se sont interrogés, le jugeant soit dissimulé, soit indécis, rarement sincère dans son respect ostensible des pratiques du culte (37). Il semble qu'il ait considéré comme un devoir de sa charge de manifester une stricte neutralité : « Mon espèce d'incrédulité fut un bienfait pour les peuples. Autrement comment aurais-je pu favoriser avec égalité des sectes aussi contraires, si j'avais été dominé par une seule ? » Pendant la quinzaine de Pâques, il se retire à Trianon, pour dissimuler sa conduite à cette époque de l'année (38). Il refuse de communier le jour du sacre, disant aux uns qu'il se craint en état de péché, aux autres qu'il a peur d'être empoisonné par les prêtres italiens (39), en fait pour ne pas encourir de moqueries. Il redoute de prêter à rire par une piété trop ostensible, d'autant qu'il se sait entouré d'esprits forts. Dès 1802, faisant régler en Conseil d'Etat le cérémonial d'un *Te Deum*, il demande à plusieurs reprises « vivement » qu'on ne lui fasse rien faire de ridicule. Cette préoccupation le poursuivra jusqu'à Sainte-Hélène (40).

En fait, il semble que deux sentiments se disputent en lui. A l'occasion, il manifeste un certain sentiment religieux, sous l'influence de ce qu'il appelle « les inspirations de la première jeunesse » ou « les préjugés de mon enfance » (41). Plusieurs membres de son entourage témoignent de l'émotion qui naît en lui en entendant les cloches des églises. En même temps, il se fait du catholicisme une image qui sera celle de la bourgeoisie du XIXe siècle, une religion utilitaire et pratique, ne faisant aucune place au mysticisme. Il supprime les ordres religieux partout sur le passage de ses armées et juge les moines-mendiants passibles de la prison « en bonne police ».

La dictature populaire.

Comme toujours après les troubles d'une révolution, il se développe une véritable mystique de l'autorité et de l'ordre. Le corps législatif s'entend affirmer que « la faiblesse du pouvoir suprême est la plus

(36) PASQUIER, I, 161.

(37) METTERNICH, I, 281 ; MOLE, I, 168 ; HOLLAND, 232 ; BOURRIENNE, III, 404.

(38) MOLE, I, 168 ; BOURRIENNE, II, 472.

(39) HOLLAND, 233-234 ; MIOT DE MELITO, II, 244 ; *Mémorial*, VI, 71.

(40) ROEDERER, III, 430 ; HOLLAND, 234, *Mémorial*, VI, 64.

(41) BOURRIENNE, II, 148 ; CAULAINCOURT, II, 367.

affreuse calamité des peuples » (42). L'unité de commandement s'impose absolument : « Il faut à la nation un chef, un chef illustré par la gloire et non par des théories de gouvernement, des phrases, des discours d'idéologues auxquels les Français n'entendent rien. Qu'on leur donne des hochets, cela suffit » (43). Il insiste complaisamment sur le pouvoir de l'imagination (44). Des plébiscites successifs et uniformément favorables viennent légitimer ces principes : « Le recours au peuple a le double avantage de légaliser la prorogation et de purifier l'origine de mon pouvoir, autrement il aurait toujours paru équivoque » (45).

La centralisation ne s'impose pas moins, comme en témoignent les institutions mises en place sous le Consulat. Elles apparaissent comme le gage d'une uniformité administrative qui tranche sur la diversité et le laisser-aller de l'Ancien Régime, avec « le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des Parlements, le défaut de règles et de ressort dans l'administration, cette France bigarrée, sans unité de lois et d'administration, étant plutôt la réunion de vingt royaumes qu'un seul Etat ; de sorte qu'on respire en arrivant à l'époque où l'on a joui des bienfaits dus à l'unité de lois, d'administration et de territoire » (46). Curieusement, il reproche moins aux rois de France leur despotisme que leur faiblesse, protestant au soir de l'attentat de la rue Saint-Nicaise qu'il ne se laissera pas « insulter comme un roi » (47).

Le premier consul refuse toutes les limitations qu'on pourrait lui imposer. L'expérience révolutionnaire l'a convaincu de la vanité des théories et des règles constitutionnelles. Après avoir su séduire des hommes comme Siéyès, Constant et Cabanis, il rejette leurs conseils et, bientôt, leur timide opposition : « J'ai rangé tout ce monde sous la dénomination d'idéologues (...) Ils ont la rage de se mêler de mon gouvernement : les bavards ! » Cet « idéologue déchaîné » (48) voue le même mépris aux institutions politiques : « Une constitution doit être faite de manière à ne pas gêner l'action du gouvernement, et à ne pas le forcer à la violer. Aucune constitution n'est restée telle qu'elle a été faite. Sa marche est toujours subordonnée aux hommes et aux circonstances (...) Chaque jour on est obligé de violer les lois positives ; on ne peut pas faire autrement ». La conclusion coule de source : une

(42) *Moniteur*, 28 décembre 1804.

(43) MIOT DE MELITO, I, 164.

(44) ROEDERER, III, 331 ; MIOT DE MELITO, II, 217 ; *Mémorial*, II, 146.

(45) THIBAudeau, *Consulat*, III, 8.

(46) *Correspondance de Napoléon Ier*, XVI, no 13735.

(47) ROEDERER, III, 377 ; MOLE, I, 61 ; CAULAINCOURT, II, 313-314.

(48) PRELOT, *Histoire des idées politiques*, Paris, 1970, 510.

constitution doit être à la fois « courte et obscure » (49). D'autre part, Bonaparte affecte de mépriser l'opinion publique, cette « catin », mais il la craint plus encore et se garde de l'abandonner à elle-même comme en témoigne son appareil de propagande : « Nous sommes faits pour diriger l'opinion publique, non pour la discuter ».

Malgré ces principes affirmés, le gouvernement que Bonaparte entend mettre sur pied n'a rien d'une dictature militaire ni d'un régime totalitaire. En effet, désireux de se démarquer de ses généraux, le premier consul affecte d'apparaître comme un personnage civil, en y mettant une bonne volonté et une insistance de néophyte. Il conjure Miot de Mélito qu'on ne lui donne pas un militaire comme successeur, après sa mort (50). A Roederer, séduit : « C'est par les qualités civiles qu'on commande. Une qualité d'un général, c'est le calcul, c'est une qualité civile ; c'est la connaissance des hommes, qualité civile ; c'est l'éloquence non celle des légistes, mais l'éloquence qui électrise : qualité civile » (51). Il s'indigne que le militaire ne connaisse « d'autre loi que la force, qu'il rapporte tout à lui, qu'il ne voit que lui. L'homme civil au contraire ne voit que le bien général. Le propre du militaire est de tout vouloir despotiquement ; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison (...) Je n'hésite donc pas à penser en fait de prééminence, qu'elle appartient incontestablement au civil » (52). Les conseillers d'Etat auxquels s'adresse cette démonstration n'en demandaient pas tant.

Cette volonté de prendre ses distances vis-à-vis de l'armée tire son origine des débuts du Consulat. Au 18 Brumaire, de nombreux généraux considéraient Bonaparte comme leur mandataire, prenant le pouvoir en leur nom, désormais responsable de leur fortune. L'occasion de les détromper se présente rapidement, lorsque Bonaparte décide de priver Lannes du commandement de la garde consulaire qui tend à prendre des allures d'armée prétorienne (53). Les autres officiers n'osent pas protester. Ils doivent se résigner à ne jouer aucun rôle politique, sans que Napoléon cesse d'ailleurs de se défier d'eux : « Il n'y a pas de général qui ne se croie les mêmes droits au trône que moi (...) Je suis donc obligé d'être très sévère avec ces hommes-là. Si je me familiarisais avec eux, ils partageraient bientôt ma puissance et le trésor public » (54).

(49) ROEDERER, III, 428.

(50) MIOT DE MELITO, I, 339.

(51) ROEDERER, III, 444.

(52) THIBAudeau, *Le Consulat*, II, 475.

(53) CAULAINCOURT, II, 311 et 366.

(54) ROEDERER, III, 547.

Le régime de Brumaire ne peut non plus passer pour totalitaire. Thibaudeau, ancien régicide et préfet à Marseille où ses convictions jacobines lui rendent la tâche incommode, produit un témoignage très favorable : « On a calomnié la police impériale (...) Pour mon compte, je puis assurer que, dans toute la correspondance ministérielle, je n'ai rien vu qui put répugner à la conscience d'un honnête homme, et que j'y ai souvent trouvé des principes libéraux propres à relever, si cela eut été possible, une institution flétrie de tous temps dans l'opinion » (55). Le chef de l'Etat y veille. Il est vrai que le XIXe siècle est marqué par les idées libérales et que Bonaparte ne peut manquer d'être influencé. Bien sûr le libéralisme de façade qu'il affecte dans ses proclamations aux assemblées ou au peuple n'a pas grande portée. Il en va différemment lorsqu'il ne s'agit pas de proclamations ostensibles, mais de consignes confidentielles à ses collaborateurs, lorsqu'il s'en prend à la censure exercée par son ministre de la police : « Aujourd'hui je suis obligé de veiller pour maintenir la liberté publique. Je n'entends pas que les Français deviennent des serfs (...) Je ne veux pas qu'un commis tyrannise l'esprit et mutile le génie » (56). De même, il demande à Fontanes de préserver « la république des Lettres » (57). Ayant appris qu'un employé des bureaux de la police vient de procéder à une incarcération sans mandat d'arrêt rendu par un magistrat : « Il n'a jamais été dans mon intention qu'un tel droit put descendre jusqu'à vos commis ! ... C'est peut-être trop que je puisse l'exercer moi-même » (58).

L'apogée ou le temps des projets.

L'Empire fondé, sa position personnelle paraissant assurée, Napoléon ne se contente plus d'une politique à la petite semaine et se met à faire des projets. Il proclame en Conseil d'Etat : « Je ne vis que dans la postérité. Je veux travailler à fonder » (59). Ce sont d'ailleurs les institutions qu'il met en place avec cet état d'esprit qui dureront le moins. Il est vrai que l'étendue de ses succès, la soumission de son entourage et la facilité de sa politique d'annexion ne l'encouragent pas à la prudence. Il se met à poursuivre des chimères contradictoires, tant dans sa politique extérieure qu'intérieure.

(55) THIBAUDEAU, *Mémoires*, 355.

(56) *Correspondance* de NAPOLEON I^{er}, XI, no 9670.

(57) THIBAUDEAU, *L'Empire*, III, 558 ; CAULAINCOURT, II, 281.

(58) FAIN, 45 ; *Correspondance* de NAPOLEON I^{er}, XXIII, no 18272.

(59) MOLE, I, 60.

L'Europe napoléonienne.

Ce parvenu entend bénéficier de la solidarité qui unit traditionnellement les monarchies européennes, par delà les conflits passagers. Cette solidarité, vivifiée par les alliances familiales, résulte du sentiment d'intérêts communs, particulièrement menacés par le progrès des Lumières. Oubliant ses origines révolutionnaires, Napoléon veut entrer dans ce concert européen, écrivant d'égal à égal au tsar, à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse, leur donnant du « Monsieur mon frère », scandalisé si on ne lui répond pas sur le même ton. Il se laisse séduire par les petits présents que lui adresse Alexandre, lui faisant envoyer des porcelaines de Sèvres en remerciement de ses fourrures. Il se plaint à Metternich de ce que la cour de Vienne ne lui manifeste pas assez d'égards, que François II ne demande pas plus souvent des nouvelles de sa santé, qu'il ne lui fait pas assez de cadeaux, que l'impératrice ne lui témoigne pas assez d'affection malgré ses avances : « ... cinq quarts d'heure d'une conversation qui ressemblait bien plutôt à une querelle entre amants qu'à une discussion entre un souverain et un ambassadeur », note Metternich (60). A force de le désirer, Napoléon finit par se croire accepté par ces vieilles monarchies, surtout après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Il parle désormais de son « pauvre oncle Louis XVI » (61). Dans l'entourage impérial, on connaît cette faiblesse et certains en tirent parti, comme Narbonne, son aide de camp, qui lui parle des rois de France, « vos ancêtres », et profite de la satisfaction du maître pour glisser quelques critiques contre la politique gouvernementale. Fin diplomate, Metternich joue avec succès sur la même corde (62).

Pour être juste, l'empereur se fait moins d'illusions qu'il n'y paraît. S'il se laisse prendre aux formules de politesse des Habsbourg et aux protestations d'amitié d'Alexandre, du moins ne va-t-il pas jusqu'à les juger tout à fait désintéressées. Il se considère comme leur meilleure garantie contre le succès des idées nouvelles : « J'ai montré que je veux fermer la porte aux révolutions. Les souverains me doivent d'avoir arrêté le torrent de l'esprit révolutionnaire qui menaçait leurs trônes (...) Tous les trônes s'écrouleraient si celui de mon fils tombait » (63). Ce conquérant se croit indispensable à l'équilibre européen et cette illusion durera jusqu'en 1815. Il est alors tout surpris de découvrir que les autres souverains, bien loin de lui manifester leur reconnaissance,

(60) METTERNICH, II, 212.

(61) VILLEMMAIN, I, 164.

(62) METTERNICH, I, 308.

(63) CAULAINCOURT, I, 233 ; Mme de REMUSAT, II, 275.

fomentent des soulèvements populaires contre lui en agitant les principes de liberté, d'indépendance nationale et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : « J'ai rendu à tous les souverains le service de leur apprendre à contenir l'esprit du siècle ; c'est un autre torrent difficile à modérer ; ils ne se préparent pas une petite affaire pour eux-mêmes en cherchant, comme on le dit, à soulever leurs peuples contre moi » (64).

En même temps qu'il croit s'être fait accepter par les autres monarchies, il poursuit une autre chimère parfaitement contradictoire. Il rêve d'un empire universel. En 1802 déjà, il a songé à ressusciter l'empire de Charlemagne, référence commode tant à l'intérieur pour se démarquer des Bourbons, qu'à l'extérieur pour justifier son impérialisme par un précédent. Il songe à élever une statue de Charlemagne place Vendôme, avant de se décider à y placer sa propre effigie. Il entend frapper les esprits, allant se recueillir devant le tombeau de son devancier, à Aix-la-Chapelle, faisant porter par ses maréchaux, lors du sacre, la couronne, l'épée et le sceptre de Charlemagne, trois trophées dont aucun n'est authentique. Napoléon tente de convertir le Conseil d'Etat à ses vues : « Un beau matin, j'en suis persuadé, on verra renaître l'empire d'Occident parce que les peuples fatigués se précipiteront sous le joug de la nation la mieux gouvernée » (65). Il dispute aux Habsbourg le droit de se présenter comme les successeurs des Carolingiens (66).

Cette référence historique ne suffit pas : Napoléon entend faire mieux qu'au IX^e siècle. Il accumule les titres sur sa tête : roi d'Italie, protecteur des Confédérations Germanique et Helvétique. Il imagine de placer sa famille sur les divers trônes d'Europe, idée singulière où la solidarité corse le dispute à un machiavélisme naïf. Il se donne l'illusion de respecter l'indépendance des Etats placés sous son autorité. Quelles qu'aient été ses intentions en plaçant ses frères, beau-frère et beau-fils sur les trônes d'Espagne, de Hollande, de Westphalie, de Naples et d'Italie, il les considère rapidement comme ses mandataires. Parlant de Joseph : « Il faut que le roi soit Français, il faut que l'Espagne soit française (...) Il ne s'agit pas de recommencer ici Philippe VI ! » (67). De même à Louis : « Rappelez-vous que vous êtes avant tout, par-dessus tout, prince français. Je ne vous ai mis sur le trône de Hollande, que pour y servir les institutions de la France et pour me seconder dans tout ce que je fais pour elle » (68). Murat

(64) MOLLIN, III, 294.

(65) MOLE, I, 60.

(66) METTERNICH, I, 282-283.

(67) ROEDERER, III, 538.

(68) MOLE, I, 136 ; PASQUIER, I, 400.

a manifesté une ombre d'indépendance : « Le roi se trompe s'il croit qu'il règne à Naples autrement que pour le bien général de l'Empire. Dites-lui positivement que, s'il ne change pas de système, je m'emparerai de son royaume » (69).

La naissance d'un héritier va inciter Napoléon à récupérer les couronnes qu'il a distribuées en viager. La Hollande vient d'être réunie à l'Empire. Le baptême du roi de Rome est l'occasion d'un cérémonial révélateur : les membres de la famille Bonaparte doivent tous se rendre à Paris et y sont ostensiblement traités non comme des monarques régnant, mais comme des princes français (70). Paris se pose en capitale de l'Occident : le pape devra habituellement y résider (71), tous les souverains étrangers seront contraints d'y avoir leur palais et s'y rendront lors du sacre de l'empereur des Français, pour une sorte d'acte d'allégeance (72). Singulier vertige dont Napoléon se confesse devant Benjamin Constant, en 1815 : « J'ai voulu l'empire du monde et qui ne l'aurait pas voulu à ma place ? Le monde m'invitait à le régir : souverains et sujets se précipitaient à l'envi sous mon sceptre » (73).

La nouvelle société.

Dans le domaine de la politique intérieure, ses projets ne sont guère plus réalistes et tout aussi contradictoires. Après avoir longtemps gouverné au jour le jour, l'empereur se préoccupe désormais d'assurer la pérennité de son régime. A en croire les théoriciens politiques du temps, la monarchie capétienne puisait sa force et sa durée dans la société d'Ancien Régime avec laquelle elle avait su s'identifier, tirant parti de la noblesse, confirmant les universités dans leurs privilèges, créant un corps d'officiers-fonctionnaires dévoués. Le roi avait réussi à s'entourer de corps intermédiaires qui justifiaient et confortaient sa propre autorité. Convaincu par ces analyses, Napoléon entend agir de même pour affermir son règne et en garantir la durée : « L'Ancien Régime était plein de bonnes choses qu'il faut seulement adapter au temps présent » (74). Il veut créer une nouvelle société adaptée au nouvel empire, avec son aristocratie, ses agents attachés, en un mot sa hiérarchie d'obligés sur lesquels on peut compter. Mêlant à ses visions d'avenir un réalisme assez sordide, il fonde cette oligarchie non pas sur une tradition inexistante ou sur un honneur dévalué mais sur la fortune : « Dans

(69) *Correspondance* de NAPOLEON I^{er}, XXII, no 17546.

(70) MIOT DE MELITO, III, 185 ; LOCRE, 250-252 ; CAULAINCOURT, I, 341.

(71) PASQUIER, I, 472 ; VILLEMMAIN, I, 179 ; CAULAINCOURT, II, 368.

(72) Mme de REMUSAT, I, 407-408, II, 276.

(73) CONSTANT, 135 ; *Mémorial*, II, 60.

(74) CAULAINCOURT, II, 311.

un pays comme la France, la propriété doit être la première condition de toute notabilité » (75). Heureux dix-neuvième siècle, sans complexe.

Il faut d'abord une aristocratie, attribut nécessaire de tout pouvoir héréditaire : « C'est le vrai, le seul soutien d'une monarchie, son modérateur, son levier, son point résistant : l'Etat sans elle est un vaisseau sans gouvernail, un vrai ballon dans l'air » (76). L'influence de Montesquieu paraît vraisemblable. Pour ménager les préjugés des révolutionnaires, le maître respecte une série d'étapes, créant à partir de 1802 et de deux ans en deux ans La Légion d'Honneur, les Princes du Sang et les Grands Officiers de la Couronne, les fiefs ducaux. La noblesse d'Empire est définitivement constituée en 1808. Le but poursuivi avec obstination apparaît clairement : en distribuant des distinctions et des titres à ses fidèles, l'empereur espère « fonder en eux de grandes familles, de vrais points de ralliement, en un mot des drapeaux dans les grandes crises nationales » (77). L'argent sert officiellement de base à cette aristocratie. Pour rendre son titre héréditaire, voire pour obtenir ce titre, le notable devra prouver qu'il possède une fortune suffisante, allant de 200.000 F de revenu pour un titre de duc jusqu'à 15.000 de revenu pour un baron.

L'empereur caresse d'autres rêves pour assurer l'assise de son pouvoir. Il songe à ressusciter cette caste de fonctionnaires héréditaires qui peuplaient l'administration de l'ancienne France, d'autant plus attachés à la monarchie que la survie de leur charge en dépendait. Sans oser revenir à la vénalité des offices, il entend réserver les postes importants aux détenteurs d'une fortune suffisante, aux fils de famille. Sur la minute du décret du 16 mars 1808 créant les juges auditeurs auprès des Cours d'Appel, fonction destinée aux jeunes désireux d'entrer dans la magistrature, il ajoute une condition non prévue par les rédacteurs du projet : trois mille francs de revenu personnel ou de pension à percevoir de leur famille (78). Un peu plus d'un an plus tard, un autre décret réorganise le statut des auditeurs au Conseil d'Etat et, après avoir hésité à exiger d'eux 20.000 F de revenu, se contente de 6.000 F. Ainsi sera-t-on sûr de ne trouver, au sein de la haute fonction publique, aucun de ces indigents laborieux qui ne savent pas rester à leur place. Le maître explique à Beugnot en 1811 : « J'ai fait la fortune de ceux qui ont travaillé avec moi à fonder l'Empire (...) ensuite je n'emploierai plus que des gens qui ont cinquante mille livres de rentes

(75) CAULAINCOURT, III, 308.

(76) CONSTANT, 158.

(77) *Mémorial*, VI, 247.

(78) A.N., AF IV, 360, plaq. 2629.

de terres. Je ne suis pas assez riche pour payer tout le monde, et ceux qui sont le plus intéressés au maintien de l'Etat, doivent le servir gratuitement » (79). Ainsi espère-t-il « rendre la plupart des hautes fonctions à peu près gratuites », en éliminant « les nécessiteux, qui jamais ne s'appartiennent à eux-mêmes, dont les besoins pressants créent l'immoralité politique » (80).

La réforme du Sénat devra obéir aux mêmes principes. Née de l'imagination de Siéyès et utilisée par le premier consul pour faire pièce au Corps législatif, ses renoncements mêmes ont trop affaibli cette assemblée pour qu'elle puisse servir de soutien au régime. Napoléon veut lui donner de l'autorité et de l'indépendance, en élargissant son recrutement aux dimensions de la Grande Nation, en y faisant entrer les membres de l'ancienne aristocratie et surtout en rendant cette fonction héréditaire (81). Ici encore la fortune servira de critère de désignation puisque ces nouveaux sénateurs devront être choisis « parmi les hommes assez riches pour être bien indépendants » (82).

Ne s'embarrassant pas d'une contradiction de plus, au moment même où il tente de mettre en place des corps intermédiaires visiblement inspirés de l'Ancien Régime, Napoléon entend rester seul face au peuple, sans aucun médiateur. Prétention caractéristique du césarisme. Il explique à Caulaincourt que « son gouvernement a le grand avantage de ne pas avoir de partis, de corporations, de classes ayant des intérêts personnels intermédiaires entre la nation et lui ». Il oppose son régime, où « aucune caste, aucun corps ne s'interposait entre le gouvernement et le peuple » à la monarchie capétienne où « la noblesse, ses prétentions, ses privilèges, ses intérêts, tout, jusqu'à la justice rendue par les baillis, étaient entre le peuple et le gouvernement » (83).

Cette volonté de ne voir surgir personne entre la nation et lui transparait dans le compte-rendu des séances du Conseil d'Etat : Napoléon se défie de tous ceux qui pourraient se poser en rivaux, qu'il s'agisse d'associations d'acheteurs de biens nationaux pouvant faire pression sur l'Etat, ou de l'ordre des Avocats dans lequel il voit se dessiner un futur foyer de désordres. Crainte que l'avenir a démentie. A fortiori limite-t-il le rôle des assemblées et d'abord du Corps législatif : « Tout ce qui est administration, sûreté, police, n'est pas de son ressort ; la politique intérieure ou extérieure ne le regarde pas. Le long séjour des députés

(79) BEUGNOT, I, 459-460.

(80) *Mémorial*, VII, 228.

(81) CAULAINCOURT, II, 340, 379 ; III, 392-393 ; METTERNICH, II, 120-121 ; VILLEMMAIN, I, 287-288.

(82) CAULAINCOURT, II, 308.

(83) *Ibid.*, III, 436.

dans les provinces les rend impropres à ces sortes d'affaires (...), j'en appellerai au besoin à la nation ». Une bévue de l'impératrice disant du Corps législatif qu'il *représente* la nation, est l'occasion de réaffirmer officiellement la hiérarchie des autorités : « Le premier représentant de la nation, c'est l'*Empereur* ; car tout pouvoir vient de Dieu et de la nation. Dans l'ordre de nos constitutions, après l'empereur est le Sénat ; après le Sénat, le Conseil d'Etat ; après le Conseil d'Etat est le Corps législatif ; après le Corps législatif viennent chaque tribunal et fonctionnaire public, dans l'ordre de ses attributions. (...) Ce serait une prétention chimérique, et même criminelle, que de vouloir représenter la nation avant l'*Empereur* » (84).

Le déclin ou le temps de la réflexion.

De décembre 1812 à sa mort, Napoléon ne connaît plus guère que des revers puis l'exil et bientôt la captivité. Ce sera donc l'époque où le doute naît, le temps de la réflexion, ce qui lui permet de s'interroger sur le régime qu'il a voulu fonder et surtout d'analyser les causes de son échec. Malgré tout, il garde une certaine confiance en l'avenir, ne fût-ce qu'après sa mort. Il prend la pose, soignant l'image que la postérité doit conserver de lui, affectant des convictions plus ou moins sincères en faveur des idées de la Révolution.

Analyse d'un échec.

Il s'imaginait avoir fondé une monarchie aussi solide que celle des Capétiens, lorsque l'annonce du complot du général Mallet vient le déromper. Il a suffi qu'un conspirateur échappé de l'asile annonce la mort de l'empereur pour que toutes les fidélités s'évanouissent. Pourtant, aucun de ceux qui ont accepté les ordres de Mallet n'avaient intérêt à un changement de régime, ils auraient pu craindre au contraire un renouvellement du personnel en place. Napoléon s'étonne de ces trahisons : « Une nouvelle révolution leur a paru plus simple que la conservation de l'ordre des choses établi (...) L'habitude des changements, les idées de la Révolution ont laissé des traces profondes » (85). Il tente d'éviter une nouvelle vacance du pouvoir en confiant la régence à Marie-Louise pendant son absence, mais avoue à Molé : « Tout cela est bien peu de chose. Croyez que je ne me fais pas d'illusion » (86). Il se plaint que la nation française soit devenue *essentiellement irrégieuse*, et comme son

(84) *Moniteur*, 1^{er} janvier 1809.

(85) CAULAINCOURT, II, 339-340 ; FOUCHÉ, 373-375.

(86) MOLE, I, 149 et 157.

interlocuteur se récrie : « Vous ne m'entendez pas, je ne dis pas soit sans religion. Je dis (...) qu'il n'y a plus rien de sacré qu'elle déchire tous les voiles, qu'elle ne vénère, ne respecte plus. C'est de la faute de la Révolution qui a réduit la société « en poussière c'est-à-dire en une poussière d'individus seuls face au pouvoir » société « ne sait que craindre et obéir. Si elle pouvait souffrir elle pourrait aussi résister et deviendrait ingouvernable ».

Il n'a plus aucune confiance dans les institutions créées au cours des années précédentes, désespérant de pouvoir mettre en place une nouvelle aristocratie, fortement instituée et vraiment intéressée au maintien de la dynastie nouvelle. Mais où en prendre les éléments ? Il est inquiet de craindre que les anciens nobles ne regrettent au fond de leur cœur leurs anciens rois. D'ailleurs les nouveaux nobles manquent eux-mêmes et haïssent les anciens » (87). Il se plaint à propos de « Votre Sénat n'a aucun sentiment d'aristocratie (...) Vous ne pouvez pas faire un système impérial par aucun esprit de corps ». Et comme Roederer dit que les Sénateurs sont très attachés à l'empereur : « Ce qu'il faut ; il faut tenir au manteau, indépendamment de la personne ». Il ne fait pas crédit aux corps intermédiaires, constatant que sans eux la nation n'est rien que quatre morceaux de bois couverts d'un morceau de velours », ne croyant plus qu'en lui-même : « il n'y a que des représentants en France que moi. Cinq millions de votants m'ont élu successivement au Consulat, au Consulat à vie, à l'Empire. S'il n'y avait aucune autorité ou un individu qui puisse en dire autant, qu'il se présenterait il pourra rivaliser avec moi » (89).

Il maintient son régime à bout de bras, avec des victoires gagnées de plus en plus difficilement. « La guerre a été dans mes mains l'art de l'Anarchie » (90). Il se sent condamné au succès indéfini, toujours prêt à prendre ses petits conscrits, son nom et ses grandes bottes, aller de Berlin à Madrid, de Madrid à Vienne, de Vienne à Moscou. Arrivé là, il songeait à faire de la Russie un royaume vassal de France et puis à lever de nouveaux auxiliaires pour lui ouvrir la route vers l'Inde et le Gange et les Indes britanniques (91). Son régime vacille dès la première défaite. S'il tarde tant à quitter Moscou, c'est qu'il craint de « graves conséquences » (92) en Europe à l'annonce d'un tel départ sans avoir obtenu au moins la signature d'un armistice. « Les Bourbons s'en

(87) MOLE I, 192.

(88) ROEDERER, *Mémoires*, Paris, 1946, 272 et 267-268.

(89) MOLE, I, 198.

(90) VILLEMEN, I, 164.

(91) *Ibid.*, 175-177.

(92) CAULAINCOURT, II, 29.

raient », explique-t-il pendant la retraite de Russie à Ney qui, incapable de combiner deux idées politiques», le croit devenu fou (93). Dès lors, victoires et défaites alternent. A chaque étape de sa chute, songe à conclure la paix, hésite puis renonce, car un traité défavorable suffirait à rompre le charme et son autorité ne s'en relèverait pas. En avril 1813, il plaide sa cause devant l'ambassadeur d'Autriche : « Si je faisais une paix déshonorante, je me perdrais. Un ancien gouvernement, où les liens entre le peuple et le souverain sont établis depuis des siècles, ne peut, si l'empire des circonstances l'exige, souscrire à des conditions onéreuses ». De même, quelques mois plus tard, à Metternich : « Vos souverains, nés sur le trône, peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer toujours dans leur capitale ; moi je ne le puis pas parce que je suis un soldat parvenu » (94). Au lendemain de Leipzig : « Je me dois à ma gloire ; si je la sacrifie, je ne suis plus rien. C'est d'elle que je tiens mes droits » (95). Il sait qu'il remet son régime en question à chaque bataille, mais il est également persuadé « qu'il ne pouvait régner sur la France qu'en l'étonnant toujours » (96) par des exploits de plus en plus spectaculaires : « Ce pays-ci ne peut pas plus se passer de raisonnement et d'esprit qu'il ne peut se passer d'air. Je le distrais par des batailles gagnées » (97). S'il n'avait rencontré la défaite devant Moscou, elle l'aurait sans doute attendu un peu plus loin, puisqu'il n'était pas dans son personnage de s'arrêter.

Les idées de la Révolution.

Le pouvoir, le succès, un entourage où les contre-révolutionnaires sont les plus nombreux ont éloigné Napoléon de la Révolution, la défaite l'y ramène. C'est à la Révolution qu'il doit son ascension et les principes de 1789 justifient son usurpation. Il se repent de les avoir abandonnés : « J'ai voulu unir le présent et le passé, les préjugés gothiques et les institutions de mon siècle ; je me suis trompé et je sens aujourd'hui toute l'étendue de mon erreur » (98). Malgré les forces coalisées contre lui, il ne désespère pas de vaincre en retrouvant l'enthousiasme et la détermination des conventionnels. Il engage le général Augereau à « reprendre ses bottes et sa résolution de 93 » (99). Il proclame qu'il n'hésitera pas à « descendre dans la foule reprendre sa part de souveraineté, car, en devenant Empereur, il n'a pas cessé d'être citoyen ».

(93) FOUCHÉ, 375.

(94) METTERNICH, I, 148 ; *Mémorial*, III, 200.

(95) MOLE, I, 186 ; FAIN, *Manuscrit de 1814*, Paris, 1825, 111.

(96) ROEDERER, *Mémoires*, 272.

(97) VILLEMMAIN, I, 148.

(98) METTERNICH, I, 153.

(99) *Correspondance* de NAPOLEON I^{er}, XXVII, no 21343.

Quelques déclarations n'ont pas suffi à empêcher la catastrophe de 1814 et Napoléon se persuade qu'il doit aller plus loin. Lorsqu'il débarque au golfe Juan, c'est pour mettre à bas « le droit féodal » et « le petit nombre d'ennemis du peuple qui, depuis 25 ans, les a condamnés dans toutes nos assemblées nationales » (100), référence aux proscriptions de la Convention qui effraye les hautes classes. Napoléon retrouve sans effort la phraséologie de la Terreur, menaçant de *lanterner* les opposants. Les hommes du peuple sont séduits : « Entre eux et moi, il y a même nature. Ils me regardent comme leur soutien, leur sauveur contre les nobles. Je n'ai qu'à faire un signe ou plutôt à détourner les yeux, les nobles seront massacrés dans toutes nos provinces » (101).

Cependant, s'il est prêt à tout pour revenir au pouvoir, il n'est pas capable de tout pour s'y maintenir. Les mouvements populaires l'effrayent plus par tempérament que par réflexion. Depuis qu'il a assisté aux journées de 1792, la foule lui répugne (102). En Russie, et malgré les sollicitations, il a refusé d'allumer la guerre sociale contre le tsar en libérant les serfs. Pendant les Cent Jours, « je ne veux pas être le roi d'une jacquerie » (103). La référence à 1793 lui paraît dangereuse, il juge plus prudent de s'arrêter à 1789, de s'attacher Benjamin Constant, sans enthousiasme de part et d'autre : « Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une constitution vaille mieux... Apportez-moi vos idées. Des élections libres. Des discussions publiques. Des ministres responsables. La liberté ? Je veux tout cela » (104). Un peu plus tard, il explique : « Il faut que la nation m'appuie ; mais en récompense, elle exigera de la liberté, elle en aura ». Il s'éloigne donc du peuple, son soutien le plus solide, pour se tourner vers une bourgeoisie qui demande des garanties et attend la première occasion de l'abattre.

A Sainte-Hélène, éloigné du pouvoir, il n'est plus nécessaire de choisir entre 1789 et 1793, entre le libéralisme constitutionnel et la dictature révolutionnaire. Il se proclame l'héritier de la Révolution, prise comme un bloc indivisible. Il fait l'éloge de la liberté de la presse, exhortant son fils à la respecter. Il excuse les excès de Robespierre : « Rien ne saurait désormais détruire ou effacer les grands principes de notre Révolution ; ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais, tant nous les avons enlacées de lustre, de monuments et de prodiges » (105).

(100) *Proclamation du 1^{er} mars 1815*.

(101) CONSTANT, 134.

(102) *Mémorial*, I, 106 ; V, 240-241.

(103) CONSTANT, 134.

(104) *Ibid.*, 135.

(105) *Mémorial*, III, 140.

Dans cet extrait du *Mémorial*, il est question, pêle-mêle, de flots de gloire, du sang des batailles, du laurier des victoires et Napoléon termine sa profession de foi en se vantant d'avoir fait briller le flambeau de la Révolution dont il est devenu le messie, grâce aux persécutions. De fait, il tire parti de tout, et d'abord de sa captivité, pour améliorer l'image qu'il laissera de lui. Il explique à Las Cases que l'adversité permet de mieux le juger. A Montholon, et de façon plus imagée : « Il faut que je meure ici ou que la France vienne me chercher. Si Jésus-Christ n'était pas mort sur la croix, il ne serait pas Dieu » (106).

Summary.

The writings of Napoleon I and his contemporaries' testimonies reveal the image of a statesman more taken up with action than theories and whom circumstances have made go through different stages in his political convictions. During his youth, he takes up all the ideas of the eighteenth century, even to their contradictions, though the temper of the leader to come, sometimes shows through already. During the Consulate — a time of dissimulation — he tries to conciliate around him the most antagonistic ideas in order to strengthen his popular dictatorship. When at the height of his glory — about 1808-1811 — he longs to enter the « European Concert » while building a universal Empire, and he thinks of reviving the old regime society, while not admitting any intermediary between the Nation and himself. Defeated, then deported, he clearly analyses the causes of his failure and makes the most of future by reappealing to the ideas of the Revolution.

(106) *Vues politiques*, 362 ; *Mémorial*, II, 62 ; VII, 182.

